

CSAD 21
21 mars 2023

Madame la Directrice Académique,
Mesdames, Messieurs les membres du CSAD,

Ce CSAD se déroule dans un contexte social et politique tendu, sur fond de crise démocratique avec un énième recours au 49.3 pour faire adopter une réforme rejetée par 94 % de la population active. La CFDT, dans l'intersyndicale, appelle à la grève et à la manifestation jeudi 23 mars pour que le gouvernement retire ce projet de réforme injuste.

L'ordre du jour de ce CSA est en lien direct avec cette réforme des retraites. Pourquoi les Françaises et les Français rejettent-ils massivement cette réforme ? C'est que c'est leur voler leurs 2 plus belles années de retraite pour les remplacer par leurs 2 pires années de travail. Les Françaises et les Français sont deux fois plus sujet au burnout que la moyenne européenne. L'éducation Nationale n'est pas un sanctuaire comme nous l'ont rappelé les tragiques événements de St Jean-de-Luz et d'Orange. Les conditions de travail ne cessent de se dégrader, avec une intensification des tâches, des familles qui peuvent être hostiles et violentes, un public de plus en plus difficile. Les signalements plus que quotidien sur le RSST en sont la preuve. A 62 ans on est usé, et près de 40 % de nos collègues PE, et plus de 30 % des professeurs du secondaire préfèrent partir avec de la décote dès 62 ans plutôt que de poursuivre leur métier. Nous ne tiendrons pas jusqu'à 64 ans dans ces conditions.

Les propositions de notre ministère quant à la revalorisation des salaires sont elles aussi inacceptables. Elles reviennent à créer de nouvelles tâches intensifier le travail sans rémunérer celui qui est déjà fait, et en demandant en même temps aux agents de travailler deux ans de plus. Comment s'étonner de récolter la colère quand on sème le mépris ? C'est pour cette raison que le Sgen-CFDT a quitté la table des négociations. Pour négocier, il faut être deux, manifestement, le gouvernement est sourd et entend imposer ses vues. Le lien avec ce CSAD ? Nous allons devoir examiner des postes partagés qui vont dégrader les conditions de travail de plus d'une centaine de nos collègues, sans parler des postes supprimés avec mesures de carte scolaire. A cela s'ajoute les nombreuses classes où les élèves sont très, trop nombreux pour pouvoir faire face à toutes leurs difficultés, alors que la santé mentale de nos élèves se dégrade, 5 % prennent désormais des psychotropes, deux fois plus qu'il y a 10 ans, selon Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) et qu'ils ont besoin de davantage d'attention, et qu'on ne pourra pas leur donner dans des classes à 27, 28 et plus. Situation qui nous met, une fois de plus dans une posture professionnelle intenable.

Le CASD de ce jour se réunit donc pour examiner la rentrée 2023 dans les collèges de notre département. Force est de constater que le projet proposé est loin de nos demandes. Avant tout chose, nous tenons à souligner le travail fait par vos services qui cherchent les meilleures solutions possibles pour chaque titulaire, et le groupe de travail a permis un travail constructif. Cependant, l'équation est insoluble car il manque des heures postes pour la résoudre. C'est pourquoi, le Sgen-CFDT dans l'intersyndicale appelle à un rassemblement ce mercredi devant le rectorat pour protester contre l'indigence des moyens dans les collèges.

Alors que nous avons besoin de renforcer le taux d'encadrement, de baisser le nombre d'élèves par classe, la balance des postes est encore négative, avec 23 fermetures (dont 8 MCS) contre

17 ouvertures dont 1 ULIS, un dispositif tremplin et 1 poste partagé. Cela fait suite aux 21 postes fermés l'an dernier.

Pour les postes partagés, leur nombre reste élevé. Ce qui nous inquiète le plus, ce sont les confettis de postes de 2h, 2h30 ou 3h qui vont obliger un-e collègue de se rendre 2 à 3 fois par semaine dans un établissement pour 1h de cours. Que de temps perdu en déplacement, que de fatigue et de risque accru d'accident. Nous serions curieux de savoir le taux d'accident du travail et d'arrêt chez ces personnels par rapport à la moyenne des autres professeurs de collège dans le département. Le Sgen-CFDT ne cesse de répéter que d'être sur deux établissements (ou plus), ne permet pas aux collègues de s'investir pleinement dans leurs établissements, alors que c'est une injonction de notre ministre et qu'en plus d'être nuisible à leurs conditions de travail, cela nuit aussi aux élèves et au bon fonctionnement des EPLE. Comme nous sommes un syndicat général, nous tenons à vous rappeler que les chefs d'établissement peinent de plus en plus, à cause des postes partagés, et surtout dans les petits établissements, de trouver des professeurs principaux et que ces postes émiettés compliquent grandement le fonctionnement des EPLE. Comment être à 2 réunions, à 2 conseils de classe en même temps et dans des lieux différents ?

Nous dénonçons cette dérive de la gestion des personnels qui se désincarne et où les personnels ne sont plus que des quotas d'heures de cours à donner, des ETP, des « ressources humaines ».

Nous ne pouvons nous satisfaire d'une gestion des personnels contrainte par une enveloppe budgétaire insuffisante, fruit d'une politique nationale désastreuse. Nous rappelons que nos collègues, quel que soit leur statut, ne sont pas juste des heures de cours à donner, mais bien des personnes. Les contraintes budgétaires provoquent, malgré tous les efforts de vos services, nous le répétons, de la souffrance chez des femmes et des hommes.

Nous ne cessons de rappeler que les heures supplémentaires doivent donner de la souplesse à l'organisation des collèges, pas contraindre des collègues à voir leur poste partagé pour que l'établissement absorbe les HSA qui lui sont attribuées. Davantage d'HP lors des attributions des DHG, un plafonnement des HSA que nous réclamons toujours, limiteraient les postes partagés. Pour cette raison, le Sgen-CFDT demande la suppression de la deuxième HSA non refusable, avec l'aveu du ministère de l'insuffisance du nombre de postes de professeurs.

Le Sgen-CFDT peut comprendre les nécessités d'ajuster au mieux les besoins entre les établissements. Il demande cependant qu'aucun personnel ne soit sur plus de deux établissements. Il demande aussi qu'en cas de léger sous-service, moins de 3h, le professeur puisse rester dans son établissement pour prêter main forte aux différents dispositifs éducatifs, comme devoirs faits, particulièrement dans les établissements ruraux où il est difficile de trouver des personnes qualifiées. Des milliers d'HSE ont été et vont être distribuées aux établissements pour ces dispositifs. Si elles étaient fongibles en HP, le nombre de postes partagés pour quelques heures diminuerait. Nous demandons aussi, qu'il n'y ait pas de postes partagés collège-lycée, sauf demande (et non acceptation) des collègues.

Enfin, nous ne redévelopperons pas nos positions sur la suppression de la technologie en 6e, nous sommes contre, et sur le sort réservé aux UPEA qui ne nous satisfait pas. Nous demandons que pour les professeurs de technologie puissent intégrer leurs IMP dans leur service quand il y a un sous-service, comme le prévoit le décret d'août 2014. Il nous semble logique que les collègues puissent choisir entre du temps et de l'argent.

Merci de votre attention.